

livres, soit en demi-barils de 100 livres. Certes on trouve de cette viande qui est préparée au Canada et il est également vrai que le bœuf salé venant des Etats-Unis est grevé de certains droits de douane et d'autres impôts. Je regrette de dire que pour une raison quelconque les pêcheurs préfèrent le bœuf salé des Etats-Unis à celui du Canada. J'ai sous la main la déclaration du gérant d'une des maisons d'approvisionnement de bateaux à laquelle je m'intéresse, qui proteste très énergiquement contre les droits et impôts qu'il a à payer sur le bœuf qu'on importe ici pour les pêcheurs.

Je ne serais pas surpris d'entendre le ministre des Finances et quelques autres membres du Parlement dire: Oui, mais les pêcheurs peuvent acheter le bœuf, le porc, la graisse, l'huile combustible et d'autres articles en les faisant passer par l'entrepôt, par conséquent, sans avoir à payer de droits de douane. C'est possible pour les bateaux de plus de 50 tonnes, mais la plupart des pêcheurs qui se servent de bœuf salé utilisent des bateaux de plus petit tonnage. Je suis sûr que cela va surprendre le ministre des Finances; moi-même, je ne pouvais pas le croire avant de le voir. Les chiffres que j'ai devant moi indiquent ce qu'il en coûte pour importer un baril de bœuf pour les besoins de la pêche au Canada. Voici l'estimation d'un baril de 200 livres pour les fins douanières:

200 livres à 24 cents	\$48 00
Moins \$1.80, valeur du baril	1 80
	\$46 20
Valeur d'un baril de bœuf pour fins douanières (unité la plus proche)	\$46 00
Droit sur baril de bœuf de 200 livres à 6 cents	12 00
Taxe d'accise, 3 p. 100 sur la valeur du bœuf et du droit, \$46 plus \$12 (\$58)	1 74
Valeur du baril pour fins de douane, \$2; droit sur le baril, 25 p. 100	0 50
Taxe de consommation, 6 p. 100 sur la valeur et le droit (\$2 plus 0.50) \$2.50	0 15
Taxe d'accise, 3 p. 100 sur \$2.50	0 08
Droit spécial de 50 p. 100 sur valeur totale du bœuf, \$46; baril \$2 (\$48)	24 00
	\$38 47

On remarquera que sur un baril de bœuf évalué à \$46 les droits de douane et les autres taxes s'élèvent à \$38.47. J'avoue que j'ai été surpris et le ministre des Finances le sera sans doute lui aussi. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand le gérant de la compagnie en question m'a remis cet état. Un jour ou deux après, il m'a remis la déclaration d'entrée. Ce document indique qu'il s'agit d'une déclaration en douane de marchandises sorties d'entrepôt et est intitulé: Douanes, Canada—déclaration pour l'entrepôt, du port de La Have, Nouvelle-Ecosse, en date du 24 août 1934. Le voici: